



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20260508

Domaine : 5.3.3

Date de convocation : 22 mai 2026

Date de l'affichage : 22 mai 2026

Date d'affichage de la délibération : 29 mai 2026

Objet: 08 – Désignation des représentants du conseil municipal à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Joëlle MARTINEZ, Akim BOUKDOUR, Edwina ETORE, Alexandre KARADJINOV, Jennifer THEUREAUX, Olivier FOURCHES, Tatiana PUSKAS, Adjoints au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSABOIS, Freddie PATER, Aude PINARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Claude LASSE, Chantal BAGGIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Manuela DUBOIS, Philippe HENDRICKX, Jean-Luc LURON, Jean-Luc ROUSSELLE, Eva LEMPICKI, Agnès LUXIN, Jean-Yves KOUIDRI, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Mathis CONTASSOT, Elodie MARTIN, Jaffa AZIS, Jack-Tomy NKENZI (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux représentant la totalité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Elène JAILLON a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

Absents : Monsieur Jack-Tomy NKENZI (jusqu'à 20h30)

Monsieur Jean-Pierre HARDY a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 30 (jusqu'à 20h30), 31 (à partir de 20h30)
- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Thibault HUMBERT, maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2143-3,

VU la délibération du 21 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) créant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) et fixant sa composition.

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Finances, tarification, ressources humaines et affaires générales,

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20260528-20260508-DE Date de télétransmission : 11/06/2026 Date de réception préfecture : 11/06/2026

VU le courrier du 29 avril 2026 de la CACP demandant que le Conseil municipal désigne en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

CONSIDERANT que la CIA est composée d'un collège d'élus communautaires (5 membres), d'un collège d'associations (6 membres) et d'un collège des communes (13 membres titulaires et 13 membres suppléants représentant les 13 communes membres).

CONSIDERANT que la CIA est chargée de dresser un état des lieux, de se prononcer sur les projets de mise en accessibilité et de faire toutes préconisations utiles aux décideurs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE les représentants du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité comme suit :

- Madame Tatiana PUSKAS (Titulaire)
- Madame Joëlle MARTINEZ (Suppléante)

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France